

Schengen (convention de)

Signée en 1990 et appliquée en 1995, cette convention abolit les contrôles aux frontières intérieures entre les pays signataires et permet aux citoyens concernés une libre circulation. À ce jour, 13 États membres de l'Union européenne ont adhéré à la convention de Schengen : la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Espagne, l'Autriche, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Suède, les Pays-Bas, la Finlande et le Portugal. Un accord a été conclu avec l'Islande et la Norvège pour associer ces deux pays à la convention, et des négociations sont en cours avec la Suisse. Les nouveaux États membres ayant adhéré depuis 2004 s'alignent progressivement sur les normes de l'espace Schengen. Le Royaume-Uni et l'Irlande n'ont jamais signé la convention de Schengen.